



Calendriers commerciaux, galère...

Par **Pingouin63**, le **16/12/2015** à **13:28**

Bonjour à tous,

J'ai commandé sur un site internet des calendriers (50 sous-main 25 feuilles et 250 calendriers classiques A2).

La seule indication visible était "le format de votre maquette doit être en PDF".

La commande devait commencer après versement des fonds par virement, ce que la comptable a fait le 10/12. Le site a accusé réception des fonds le 15/12 (délai déjà étrangement longs). Et aujourd'hui l'entreprise me répond que mes fichiers PDF ne sont pas au bon format, que le texte n'est pas conforme, ni les couleurs... Détails non affichés au moment de la commande!!!

Est-il possible de se rétracter? Cette entreprise n'a pas l'air très réglo, injoignable sur sa prétendue "hotline" et difficilement sur le tchat...

D'avance merci.

Par **morobar**, le **16/12/2015** à **17:07**

Bonjour,

Le droit de rétractation n'existe pas entre professionnels.

Seule existe la convention conclue et les conditions générales disponibles sur le site, les conditions techniques...

Le délai entre ordre de virement et accusé réception ne parait pas aussi excessif que vous

l'indiquez, avec un WE entre les deux dates, outre des dates de valeur dont nous ne connaissons rien.